

Veillez noter que la langue d'origine de ce document est l'anglais et que toutes les traductions non anglaises ont été générées à l'aide d'un logiciel de traduction automatique. Nous espérons que cela facilitera l'engagement et la compréhension, mais nous reconnaissons qu'il peut y avoir des inexactitudes dans le processus de traduction.

## Groupe consultatif technique

### Document de travail

29 et 30 septembre 2022 - Hybride

### ED1 -Terminologie et concepts

Résumé	<p>Ce document se concentre sur les commentaires les plus significatifs soulevés par les membres du TAG sur l'ED1 en relation avec la terminologie et les concepts inclus dans la section 2 <i>Concepts et principes omniprésents</i>. Ces commentaires ont été regroupés sous les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel de service ;</li> <li>• Fonds avec restrictions et fonds sans restrictions ;</li> <li>• la propriété, y compris le capital apporté et la position des "bénéficiaires de services" ; et</li> <li>• Glossaire.</li> </ul> <p>Pour chaque domaine, nous fournissons un aperçu des commentaires reçus des membres du TAG, l'approche proposée pour mettre à jour l'ED afin de refléter ces commentaires, et toutes les questions restantes aux membres du TAG.</p>
But/Objectif du document	<p>Fournir aux membres du TAG l'opportunité de comprendre les commentaires soulevés sur le projet d'ED1 en relation avec la section 2 <i>Concepts et principes omniprésents</i>, de fournir un feedback sur l'approche de réponse à ces commentaires proposée par le Secrétariat, et de répondre aux questions qui permettront la finalisation de l'ED.</p>
Autres éléments d'appui	<p>TAGED08-01 Revenu, TAGED08-04 <i>Structure de l'ED1</i></p>
Préparé par	<p>Philip Trotter</p>
Actions pour cette réunion	<p><b>Commenter</b> l'approche proposée pour répondre aux commentaires du TAG sur l'ED1 en ce qui concerne la section 2 - <i>Concepts et principes généraux</i>, et</p>

## Groupe consultatif technique

### ED1 - Terminologie et concepts

#### 1. Introduction

- 1.1 Le TAG a reçu un projet complet de l'ED 1 en juillet 2022. Celui-ci comprenait :
- Projet de l'invitation à formuler des commentaires avec les orientations faisant autorité ;
  - Projet de base des conclusions ; et
  - Projet de guide de mise en œuvre.
- 1.2 Un retour d'information sur ces documents a été demandé avant la fin du mois d'août 2022 afin d'encadrer les discussions qui permettront de procéder à un examen des éléments clés de l'ED1 lors de la réunion du TAG des 29/30 septembre 2022. Ce document se concentre sur les commentaires les plus significatifs qui ont été soulevés par les membres du TAG en relation avec la terminologie et les concepts inclus dans la section 2 *Concepts et principes omniprésents*. Ces commentaires ont été regroupés dans les domaines suivants :
- Potentiel et mesure du service ;
  - Fonds avec restrictions et fonds sans restrictions ;
  - la propriété, y compris le capital apporté et la position des "bénéficiaires de services" ; et
  - Glossaire
- 1.3 Pour chaque domaine, nous donnons un aperçu des commentaires reçus des membres du TAG et de l'approche proposée pour mettre à jour l'ED afin de refléter ces commentaires. Des questions sont également posées aux membres du TAG afin de donner l'opportunité de fournir des conseils qui permettront de finaliser l'ED.

#### 2. Point général sur les concepts et les principes omniprésents

- 2.1 Avant d'examiner les différents domaines, il convient de rappeler l'approche adoptée pour utiliser la norme comptable *IFRS pour les PME* comme cadre fondamental de l'INPAG et l'objectif de fournir des concepts et des principes omniprésents.
- 2.2 Il a été convenu qu'en raison des contraintes financières et de temps, INPAG serait développé en utilisant les normes internationales d'information financière

existantes, et que la norme comptable *IFRS pour les PME* était le cadre fondamental le plus approprié. L'approche convenue pour apporter des modifications à la norme comptable *IFRS pour les PME* est que de telles modifications ne seraient apportées que lorsqu'elles sont nécessaires pour le contexte des NPO, sinon le texte de la norme comptable *IFRS pour les PME* serait introduit dans INPAG sans modification (voir TAGED08-04 *Structure of ED1*).

- 2.3 Il a également été convenu avec les membres du TAG que lorsqu'un terme est déjà utilisé par les cadres internationaux d'information financière, l'INPAG définira et utilisera ce terme de la même manière que ces cadres.
- 2.4 La norme comptable *IFRS pour les PME* est en cours de mise à jour, et sa section 2 - *Concepts et principes omniprésents* - est désormais plus étroitement alignée sur le cadre conceptuel applicable aux normes comptables IFRS et sur le cadre conceptuel de l'IPSASB. Bien que cela ait permis de mettre la section 2 *Concepts et principes omniprésents* de la norme comptable *IFRS pour les PME* à jour par rapport aux autres cadres internationaux d'information financière, cela l'a rendue plus détaillée et plus technique.
- 2.5 Comme les membres du TAG le savent, les cadres conceptuels énoncent les concepts et les principes fondamentaux qui guident l'élaboration des normes. Il s'agit de s'assurer que ces normes sont cohérentes sur le plan conceptuel et que des transactions similaires sont traitées de la même manière, et d'aider les entités à élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme ne s'applique à une transaction particulière. De par leur nature, elles sont donc destinées à un public technique.
- 2.6 La section 2 *Concepts et principes omniprésents* de l'INPAG est donc aussi principalement destinée à un public technique. Elle guide le Secrétariat et le TAG dans l'élaboration d'orientations en matière d'information financière dans les différentes sections, en particulier lorsqu'il est nécessaire de modifier la norme comptable *IFRS for SMEs* pour le contexte des OBNL. Il aidera également les comptables financiers des OBNL à concevoir des politiques comptables si nécessaire.
- 2.7 Certains membres du TAG ont indiqué que cette section en particulier était trop longue. Des points de vue ont été exprimés selon lesquels beaucoup d'informations pourraient être supprimées car elles ne sont pas nécessaires, et que les termes comptables techniques pourraient être réduits en utilisant davantage l'anglais simple. Bien que le Secrétariat partage l'objectif de rendre les lignes directrices aussi simples, compréhensibles et accessibles que possible, compte tenu de l'approche adoptée pour modifier la norme comptable *IFRS for SMEs* et de l'objectif de cette section, il est jugé approprié que cette section soit destinée à un public plus technique.

- 2.8 Le Secrétariat s'efforce toutefois de faire en sorte que le guide d'application fournisse des conseils sur les *concepts et les principes omniprésents* qui soient plus compréhensibles pour l'utilisateur non spécialisé et qui facilitent l'application du chapitre par ceux qui n'ont pas de connaissances techniques en matière d'information financière.

**Question 1** : Les membres du TAG ont-ils des commentaires sur l'approche du Secrétariat concernant la section 2 - *Concepts et principes omniprésents* ?

### 3. Potentiel et mesure du service

- 3.1 Le potentiel de service a été introduit dans le projet de concepts et de principes généraux comme faisant partie de la définition d'un actif, où il est noté qu'"une ressource économique est un droit qui a le potentiel de produire des avantages économiques ou un potentiel de service". Les avantages économiques sont définis comme étant liés à des entrées de trésorerie ou à une réduction des sorties de trésorerie. Le potentiel de service est défini comme étant lié à la capacité de fournir des services qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'OBNL. Comme indiqué, le potentiel de service permet donc à un OBNL d'atteindre ses objectifs sans nécessairement générer des entrées de trésorerie nettes.
- 3.2 Bien qu'il y ait un accord sur l'inclusion du potentiel de service en tant que concept, un certain nombre de commentaires ont été soulevés par les membres du TAG concernant la façon dont il a été incorporé dans les concepts et les principes omniprésents. Ces commentaires portaient principalement sur les points suivants
- si le potentiel de service est distinct des avantages économiques ou s'il doit être considéré comme en faisant partie, au même titre que les entrées et les sorties de trésorerie ;
  - si suffisamment d'exemples de potentiel de service avaient été inclus pour permettre aux utilisateurs d'INPAG de comprendre le concept et son application ; et
  - comment le potentiel de service a été introduit dans des domaines tels que la comptabilisation et l'évaluation où des modifications ont été apportées au texte de la norme comptable *IFRS for SMEs*.
- 3.3 Pour déterminer si le potentiel de service est distinct des avantages économiques ou s'il doit être considéré comme en faisant partie, au même titre que les entrées et sorties de trésorerie, la position des IFRS et des IPSAS a été réexaminée. Les IFRS sont muettes sur le concept, mais l'IPSASB inclut le potentiel de service comme un concept distinct et a détaillé dans sa base de

conclusions dans le cadre conceptuel du secteur public son raisonnement pour le faire.

- 3.4 L'IPSASB a reconnu qu'il existe un argument selon lequel le potentiel de service fait partie des avantages économiques, mais il a voulu présenter le concept séparément parce que de nombreux répondants à son document de consultation sur le cadre conceptuel et à son exposé-sondage étaient favorables à l'inclusion du potentiel de service en tant que caractéristique autonome d'un actif. Pour l'IPSASB, cette approche reconnaît que l'objectif principal de la plupart des entités du secteur public est de fournir des services, mais permet que les entités du secteur public puissent également mener des activités dans le seul but de générer des entrées nettes de trésorerie.
- 3.5 L'objectif premier des OBNL est de fournir des biens et des services au profit du public. Cela peut impliquer que les actifs soient utilisés principalement pour leur capacité à fournir des services plutôt que, ou aussi bien que, pour générer des entrées nettes de trésorerie. La situation des OBNL est donc analogue à celle des entités du secteur public.
- 3.6 Sur le plan conceptuel, comme indiqué ci-dessus, il a été précédemment convenu avec le TAG que lorsqu'un terme est déjà utilisé dans les normes internationales, l'INPAG maintiendra une définition et une utilisation communes. Le potentiel de service est défini séparément des avantages économiques dans le cadre conceptuel de l'IPSASB et est utilisé séparément des avantages économiques dans un certain nombre de normes IPSAS. L'INPAG s'appuiera sur certains de ces domaines, comme l'évaluation des actifs et des revenus. Il est donc proposé que le potentiel de service soit retenu comme un concept distinct de celui des avantages économiques. Ceci a été soutenu par le PAG, qui était fortement d'avis que le potentiel de service est un concept important pour les NPO.
- 3.7 G2.54, où le potentiel de service est introduit, sera modifié pour expliquer le concept comme suit :
- " Une ressource économique est un droit qui a le potentiel de produire des avantages économiques ou de fournir des services et des biens conformément aux objectifs de l'ASBL. Les avantages économiques peuvent concerner des entrées de trésorerie ou une réduction des sorties de trésorerie. La capacité à fournir des services et des biens qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'OBNL est le potentiel de service. Le potentiel de service permet à un NPO d'atteindre ses objectifs sans nécessairement générer des entrées de trésorerie nettes."*
- 3.8 Des exemples supplémentaires de droits susceptibles de produire un potentiel de service seront fournis dans la section G2.55, et les références au potentiel de

service dans le reste de la section 2 - *Concepts et principes omniprésents* - seront vérifiées pour s'assurer qu'elles sont appropriées et conformes à cette approche.

- 3.9 Il est reconnu que l'inclusion du potentiel de service en tant que concept distinct des avantages économiques peut poser quelques difficultés aux répondants à l'ED1. En effet, les détails de l'application du potentiel de service dans le contexte des OSBL pour l'évaluation des actifs détenus pour leur potentiel de service n'ont pas encore été développés. Ce point sera traité en relation avec les produits dans l'exposé-sondage 2 et les stocks dans l'exposé-sondage 3. Il n'est pas proposé actuellement de mettre à jour la section 17 sur les immobilisations corporelles dans le cadre de la phase 1, mais ce sera le domaine prioritaire si les ressources le permettent.
- 3.10 La base des conclusions sera mise à jour afin de fournir une discussion sur cette position et la manière dont elle sera traitée dans les EDs futurs.

**Question 2 :** Les membres du TAG sont-ils d'accord avec la proposition du Secrétariat de maintenir une définition du potentiel de service distincte des avantages économiques ?

#### 4. Fonds avec restrictions et fonds sans restrictions

- 4.1 La section 2 *Concepts et principes généraux* ne définit pas l'actif net comme un élément des états financiers, mais indique qu'il s'agit du résidu des actifs comptabilisés moins les passifs comptabilisés. Elle note que l'actif net peut être géré par un OSBL dans des fonds distincts. Il peut s'agir de fonds avec restrictions et de fonds sans restrictions.
- 4.2 Les membres du TAG ont noté dans leurs commentaires qu'il fallait être plus clair sur les composantes de ces fonds, y compris sur la manière dont seraient traités des éléments tels que les dotations et les fonds réservés aux fournisseurs de capital d'apport. D'autres commentaires ont été formulés sur la manière dont ces fonds seraient présentés dans les états financiers, et sur la question de savoir si la comptabilité par fonds allait effectivement être rendue obligatoire.
- 4.3 L'intention est que les fonds avec restrictions et les fonds sans restrictions englobent tous les actifs nets autres que le capital apporté et toute participation minoritaire reconnue par un OSBL.
- 4.4 Les fonds soumis à des restrictions comprennent tous les fonds basés sur des revenus affectés reçus par l'OSBL, y compris des éléments tels que les fonds de dotation, qu'ils soient permanents ou non. Les fonds sans restrictions

comprennent les fonds désignés en interne et tout actif net restant qui n'est pas couvert par une désignation interne ou des restrictions imposées en externe. Les fonds sans restrictions sont également susceptibles d'inclure les réserves de réévaluation et les actifs ou passifs des régimes de retraite à prestations définies comptabilisés par l'OSBL. Lorsque ces réserves sont liées à des actifs comptabilisés dans un fonds avec restrictions, ou à du personnel travaillant sur un projet à long terme financé par des revenus affectés, il peut toutefois être justifié de comptabiliser les parties pertinentes de ces réserves dans les fonds avec restrictions. Le feedback du TAG est demandé sur cette question.

- 4.5 Lorsqu'il existe des fonds réservés aux fournisseurs d'apports en capital, il est possible qu'il s'agisse de fonds sans restriction s'il s'agit du choix de l'OBNL, ou de fonds avec restrictions s'ils sont fondés sur une exigence légale ou réglementaire. La base des conclusions a été modifiée pour discuter de cette possibilité et le SMC 2g a été ajouté pour en tenir compte.

**Question 3 : Les membres du TAG sont-ils d'accord avec les réponses du Secrétariat aux points de vue sur la description de la question ?**

- 4.6 Du point de vue de la présentation, l'état de la situation financière ne montrera que la situation nette globale des fonds avec restrictions et des fonds sans restrictions. Une ventilation de ces fonds peut être incluse dans l'état des mouvements de l'actif net ou dans les notes aux états financiers, lorsqu'ils sont importants, ou lorsqu'un OSBL choisit de les divulguer. De plus amples informations sont fournies dans les sections pertinentes qui couvrent les états financiers individuels. En conséquence, la comptabilité par fonds est effectivement rendue obligatoire, mais l'approche consiste à se concentrer sur les agrégats de fonds et à n'exiger la désagrégation que lorsqu'elle est importante.
- 4.7 L'intention est également que lorsqu'un OSBL dispose d'éléments tels que des actifs et des revenus qui sont couverts par des restrictions, il sera tenu de les comptabiliser et de les indiquer dans les fonds avec restrictions, le cas échéant, pour chaque état financier primaire.
- 4.8 Les membres du GAT ont également fait des commentaires sur la définition du terme "restriction". La première question concerne la clarification de l'expression "imposée de l'extérieur". Un membre du TAG a noté qu'une certaine confusion dans sa juridiction peut se produire lorsque les restrictions sont fixées par le conseil d'administration (en particulier lorsque le conseil est composé principalement de membres externes à l'organisation), de sorte que ses normes précisent spécifiquement que de telles restrictions sont internes. Un texte a été inclus pour refléter cela dans les fonds sans restrictions en G2.79.

- 4.9 Un autre membre du TAG a fait remarquer qu'il pourrait être nécessaire de distinguer l'obligation de restituer les ressources financières en cas de violation du financement ou d'autres exigences légales, de l'obligation de restituer les fonds s'ils ne sont pas dépensés. L'avis initial du Secrétariat est que l'obligation de restituer les fonds s'ils ne sont pas dépensés constitue une restriction, car l'OBNL n'est pas libre d'utiliser les ressources pour l'un quelconque de ses objectifs ou activités. L'avis du TAG est sollicité pour savoir si cette clarification est nécessaire et, le cas échéant, si elle doit être incluse dans le texte de base ou dans les directives d'application.
- 4.10 Une question a également été soulevée concernant les dons affectés, les conditions liées à la performance et la définition d'un passif. La question clé ici concerne la définition d'un passif et la question de savoir si une restriction crée une obligation. Cela concerne principalement les revenus non échangeables discutés dans TAGED08-01 *Revenus*. Le Secrétariat considère qu'une restriction qui n'est pas une condition liée à la performance ne donnera pas lieu à un passif. Les restrictions qui limitent ou orientent la finalité de l'utilisation d'une ressource économique n'empêcheront pas la comptabilisation d'un revenu, même s'il sera présenté comme étant restreint, et ne conduiront pas à la comptabilisation d'un passif. Alors que la définition d'un passif pourrait être mise à jour dans le cadre de l'ED2, en tant que concept clé qui encadre le développement d'autres sections de l'INPAG, il serait très bénéfique d'avoir l'avis du TAG sur ce point dans le cadre de l'ED1.

**Question 4 :** Les membres du GCT sont-ils d'accord avec l'inclusion d'un texte visant à clarifier la nature interne des décisions prises par le conseil d'administration/les personnes chargées de la gouvernance de l'allocation des fonds ?

**Question 5 :** Les membres du GCT sont-ils favorables à l'inclusion d'un texte clarifiant la position sur les fonds qui doivent être restitués s'ils ne sont pas dépensés par l'OSBL ? Dans l'affirmative, les membres du GCT sont-ils favorables à son inclusion dans le guide d'application ?

**Question 6 :** Les membres du TAG sont-ils d'accord avec la définition d'un passif compte tenu des questions discutées dans le *revenu* TAGED08-01 ?

## 5. Propriété, y compris le capital apporté et la position des "bénéficiaires de services".

- 5.1 La section 2 *Concepts et principes généraux* supprime les capitaux propres comme élément des états financiers. Au lieu des capitaux propres, l'INPAG inclut un nouvel élément de capital apporté, qui a une base conceptuelle légèrement différente. Les capitaux propres dans la norme comptable *IFRS pour les PME* sont



définis comme l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entité après déduction de tous ses passifs. Les capitaux propres ont été supprimés en tant qu'élément en raison de l'implication que l'intérêt résiduel sera dû aux propriétaires finaux de l'entité. On considère que cela ne reflète pas le contexte des OBNL, où la propriété en vue d'un rendement n'est pas l'objectif premier. Un élément est toutefois nécessaire pour refléter la possibilité qu'une partie externe à l'OSBL puisse avoir un intérêt financier dans les actifs nets de l'OSBL.

- 5.2 Certains membres du TAG se demandent si le capital d'apport existe dans le contexte des OBNL et, si c'est le cas, ils notent que des exemples devraient être fournis pour démontrer la forme que prendrait le capital d'apport.
- 5.3 L'une des caractéristiques générales des OBNL est que les organisations n'ont pas pour objectif premier de distribuer les excédents à des groupes et à des individus tels que les investisseurs et les détenteurs de titres de participation. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce que le capital d'apport existe pour de nombreux OBNL et, s'il existe, il ne devrait pas être important. Un membre du TAG, par exemple, a noté que pour la plupart des OBNL où le financement initial de démarrage est fourni par une ou plusieurs parties externes, cela donnera à ces parties externes certains droits de gouvernance mais ne leur donnera pas un intérêt financier dans les actifs nets de l'OBNL. Dans ce cas, le capital d'apport n'existe pas.
- 5.4 Lors de récentes discussions avec le GCP, celui-ci a décrit plusieurs arrangements possibles dans lesquels l'apport de fonds donne droit à un intérêt dans les actifs nets de l'OBNL. Il s'agit notamment du capital social dans le contexte des sociétés caritatives et de certaines fondations, ainsi que des fonds apportés par les membres dans les organisations et les mutuelles, qui donnent droit à des distributions et à une part des actifs nets en cas de dissolution.
- 5.5 La nature de certains de ces arrangements pourrait conduire à se demander si l'entité doit être décrite comme un OBNL, en particulier si le niveau du capital apporté, le droit aux distributions et une part des actifs nets sont importants. Il est clair cependant qu'il existe des juridictions où les entités reconnaissent l'équivalent de ce qui a été défini pour l'INPAG comme capital d'apport et pourtant ces entités sont tenues de suivre les normes d'information financière pour les OBNL.
- 5.6 Il est proposé de conserver le capital d'apport comme un élément et de fournir des exemples de la forme que peut prendre le capital d'apport. D'autres modifications ont été apportées au texte de la section 2 *Concepts et principes généraux* afin de préciser que le capital d'apport est l'élément, et que les apports et les distributions de capital représentent des changements dans le capital d'apport. Voir G2.73-G2.76.

- 5.7 Outre le capital apporté, une deuxième question liée à la "propriété" a été soulevée en ce qui concerne les fonds accumulés par l'OBNL. Il a été demandé au TAG si les "bénéficiaires de services", c'est-à-dire les individus, les groupes ou les organisations qui reçoivent des services, des biens ou des actions de sensibilisation d'un OBNL, devraient être considérés comme l'équivalent du propriétaire et avoir droit aux fonds accumulés de l'OBNL.
- 5.8 Il ressort clairement des commentaires fournis que les excédents ou les déficits générés au fil du temps ne créent pas de droits ou de prétentions des bénéficiaires de services sur les actifs nets des OBNL. Si de tels droits existaient, ils devraient être comptabilisés comme des passifs. Le PAG est d'accord avec cette position. En conséquence, la proposition de noter que les "bénéficiaires de services" peuvent être considérés comme l'équivalent des propriétaires a été supprimée.

**Question 6 :** Les membres du TAG sont-ils d'accord pour que le capital d'apport soit un élément ?

**Question 7 :** Les membres du TAG sont-ils satisfaits que les exemples fournis représentent du capital d'apport ?

## 6. Glossaire

- 6.1 Un certain nombre de commentaires ont également été formulés sur les définitions incluses dans le glossaire. Les commentaires et les définitions révisées figurent à l'annexe A du présent document.
- 6.2 De nouveaux termes ont été proposés pour les phénomènes économiques, les transactions d'échange et les transactions sans échange. Le Secrétariat est d'accord pour les ajouter.

**Question 9 :** Les membres du TAG sont-ils d'accord avec les définitions révisées ?

**Question 10 :** Les membres du TAG sont-ils d'accord avec l'inclusion des

## 7. Matériel à examiner

- 7.1 L'exposé-sondage a été mis à jour pour refléter l'approche proposée à l'égard des commentaires du GAT sur ces questions et d'autres questions moins importantes et demandes d'édition. Un nouveau projet complet est fourni comme ressource séparée pour la réunion. Les points abordés dans ce document concernent principalement la section 2 - *Concepts et principes omniprésents*. Le suivi des modifications indique les modifications apportées.



**INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING**  
FOR NON PROFIT ORGANISATIONS

Septembre 2022

## Annexe A : Glossaire

Terme	Commentaires	Définition révisée
Intérêt bénéficiaire	Dites plutôt "qui survient autrement que par la participation au capital".	Un intérêt détenu par un OSBL dans l'actif net d'une autre entité qui découle d'une autre manière que par la participation au capital.
Distributions de capital	Comme la section 7 parle des distributions de capital <i>reçues</i> par l'OBNL, envisagez une définition plus générique, ou peut-être deux éléments : "une sortie de ressources... etc. ou une entrée de ressources dans un OBNL".	Une sortie de ressources d'un OBNL, distribuée à des parties externes à l'OBNL, qui restitue ou réduit un intérêt financier dans l'actif net de l'OBNL. Il peut également s'agir d'une entrée de ressources dans un OBNL en échange de son intérêt financier dans les actifs nets d'une autre entité (par exemple, un dividende reçu).
Capital injecté	Enlever et/ou	Les avantages économiques futurs ou le potentiel de service qui ont été apportés à un OSBL par des parties externes à l'OSBL, autres que celles qui entraînent un passif de l'OSBL, qui établissent un intérêt financier dans l'actif net de l'OSBL, lequel : (a) confère un droit à la fois (i) à la distribution des avantages économiques futurs ou du potentiel de service de l'OBNL pendant sa durée de vie, ces distributions étant laissées à la discrétion de l'OBNL, et (ii) à la distribution de tout excédent d'actif par rapport au passif en cas de liquidation de l'OBNL ; et/ou (b) peuvent être vendus, échangés, transférés ou remboursés.
Phénomènes économiques	Nouveau terme proposé	Les phénomènes économiques sont les ressources économiques, les créances sur ces ressources et les effets des transactions et autres événements et conditions qui modifient ces ressources et créances.
Opérations de change	Nouveau terme proposé	Les opérations d'échange sont celles où une entité reçoit une valeur d'une autre partie et donne une valeur approximativement égale en échange.
Fonds avec restrictions	Une inversion de l'ordre de cette définition en améliorerait la lisibilité,	Les fonds qui doivent être dépensés, investis ou conservés par l'OSBL dans un but ou une activité spécifique en raison d'un financement imposé de l'extérieur ou d'autres dispositions légales imposées à l'OSBL par un fournisseur de ressources.
Fonds sans restrictions	L'ajout de "... et ne sont donc pas des fonds avec restrictions" soulignerait la différence entre les deux termes.	Les fonds qui sont librement disponibles pour être utilisés par un NPO pour n'importe lequel de ses objectifs ou activités. Un OBNL est libre de désigner en interne des fonds pour un objectif ou une activité spécifique (y compris la désignation par le conseil d'administration de l'OBNL), mais l'absence de financement imposé de l'extérieur ou d'autres dispositions légales signifie qu'il n'est pas nécessaire de



		les utiliser pour cet objectif ou cette activité et qu'ils ne sont donc pas des fonds avec restrictions.
Opérations non boursières	Un nouveau terme est nécessaire	Les transactions sans échange sont celles où une entité reçoit une valeur d'une autre partie sans donner une valeur approximativement égale en échange.
Autres éléments du résultat global	En avons-nous besoin ?	Les éléments de produits et de charges (y compris les ajustements de reclassement) qui ne sont pas comptabilisés dans le résultat comme l'exige ou l'autorise la norme comptable <i>IFRS pour les PME</i> .
Propriétaires	Il faudrait préciser que cette norme utilise un mot différent pour désigner les "propriétaires" d'un OSBL. Ou supprimer cette définition.	Les détenteurs d'instruments classés dans les capitaux propres autres que les détenteurs d'instruments classés dans les capitaux propres d'un OSBL qui sont les détenteurs du capital d'apport.
Parent	On pourrait préciser ici que, dans cette norme, le terme "OSBL investisseur" est utilisé lorsqu'un parent est un OSBL. Ou supprimer cette définition.	Une entité qui a une ou plusieurs filiales ou entités contrôlées. Le terme "OSBL investisseur" est utilisé lorsqu'un OSBL est une société mère.
ASBL déclarante	"...ou une partie d'un OBNL ou de plusieurs OBNL" pour s'aligner sur le libellé ci-dessus.	Un OSBL déclarant est un OSBL unique, une partie d'un OSBL ou une combinaison d'OSBL qui est tenu, ou choisit, d'établir des rapports financiers à usage général.
Responsabilité sociétale	Il ne semble pas être utilisé ailleurs dans le guide.	Une vision élargie de la responsabilité qui reconnaît une responsabilité générale envers la société dans son ensemble en raison de l'importance des biens et services des OBNL, de l'environnement de financement, du traitement préférentiel que les OBNL peuvent recevoir par rapport à d'autres organisations, et de la nécessité de garantir le fonctionnement efficace du secteur dans son ensemble.
État de la situation financière	A d'autres endroits dans les orientations, le terme "fournisseurs de capitaux d'apport <u>et/ou</u> bénéficiaires de services" est utilisé.	Un état financier qui présente la relation entre les actifs, les passifs et les intérêts des fournisseurs de capital d'apport d'une entité à une date spécifique (également appelé bilan).
État des revenus et des dépenses	Modifications proposées au texte	Un état financier qui présente tous les éléments de produits et de charges comptabilisés au cours de la période, à l'exception des éléments de produits et de charges qui doivent explicitement être comptabilisés dans l'état des variations des actifs nets et des totaux de l'excédent ou de la perte pour une période.
Total du résultat global	Il se peut que cette définition puisse être entièrement supprimée si le compte de résultat s'arrête plus tôt.	La variation des capitaux propres au cours d'une période résultant de transactions et d'autres événements, autres que les variations résultant de transactions avec les propriétaires en leur qualité de



**INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING**  
FOR NON PROFIT ORGANISATIONS

		propriétaires (égale à la somme du résultat et des autres éléments du résultat global), comme défini par la norme comptable <i>IFRS pour les PME</i> .
--	--	--